

## Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

**Monsieur Thibaut Jossart**

**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry Wauters**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 25/10/2024

N/Réf. : GHR40008\_732\_PUN  
Gest. : MB/TB  
V/Réf. : 2268-0006/13/2024-291PU  
Corr DPC: Thomas Bogaert  
NOVA : 08/PFU/1943525  
Corr DU: Fanny MOSCHOS  
Nancy DENAYER  
Lindsay LEJEUNE

**GANSHOREN / BERCHEM-SAINTE-AGATHE/ KOEKELBERG. Avenue Charles-Quint, Avenue des Gloires Nationales (98 à 126), Avenue du Panthéon (118 à 119), Place Margueritte d'Autriche Carrefours de l'Avenue Charles-Quint avec la rue Termonde, la chaussée de Zellik, la chaussée de Gand, la rue Oscar Maesschalck, l'avenue des Bardanes, la rue Pampoel, la rue Laurent Heirbaut, la rue du Grand-Air, l'Avenue des Villegas, la rue de Ganshoren, la rue François Beeckmans, la rue de Metairie et la rue Louis Delhove (= En partie dans l'emprise du Parc Elisabeth, classé comme site, en ZP de la « Résidence Basilique », classée comme monument, et longe le Zavelenberg, classé comme site)**

**PERMIS UNIQUE:** Réaménager de façade à façade l'avenue Charles-Quint ainsi que 6 places adjacentes.

### Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 03/10/2024, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 16/10/2024, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale Brugges, avec le périmètre du projet en rouge dessiné par la CRMS



Vue aérienne de l'entrée du Parc Elisabeth © Google Earth



Situation projetée de l'entrée du Parc Elisabeth. La zone classée et délimitée par les pointillés. Image extraite de l'addendum à l'étude d'incidence.

L'emprise du projet est partiellement comprise dans l'enceinte du Parc Elisabeth, classé comme site par AR du 08/11/1972. Une partie du projet de réaménagement intervient également dans la zone de protection de l'immeuble classé « Résidence Basilique » (AG du 19/04/2007) situé le long de l'avenue Charles Quint, au croisement avec l'avenue de Villegas. L'avenue Charles Quint longe aussi le site du Zavelenberg, classé comme site (AR du 26/04 1989).



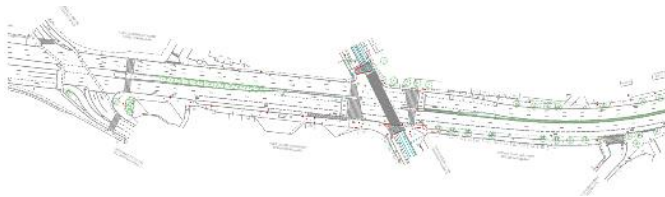
Vue de l'immeuble classé « Résidence Basilique », à l'angle de l'avenue Charles Quint et de l'Avenue de Villegas. ©Google Street View



Vue aérienne du Zavelenberg. © Google Earth

### La demande

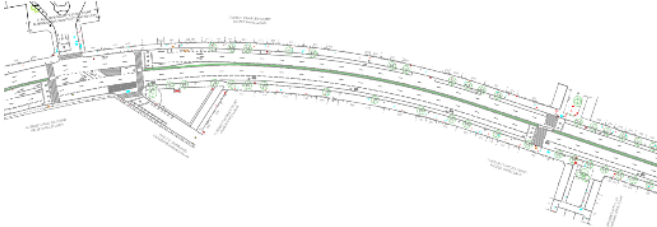
Le projet général vise le réaménagement de l'avenue Charles Quint de façade à façade. Il s'étend entre le croisement avec la Chaussée de Zellik à l'ouest, et l'entrée du tunnel Annie Cordy dans l'emprise du parc Elisabeth, à l'est. Le projet intègre ainsi le réaménagement de squares présents le long de l'avenue Charles-Quint : les clos Willy Chambom, Oscar Maeschalck et Louis Bankan, le square à l'intersection de l'Avenue Charles Quint et de la Rue de Termonde, le parvis du collège du Sacré-Cœur le long de l'avenue des Gloires Nationales, et la place Marguerite d'Autriche.



Situation existante entre le carrefour avec la Chaussée de Zellik et le carrefour avec l'Avenue des Bardanes.



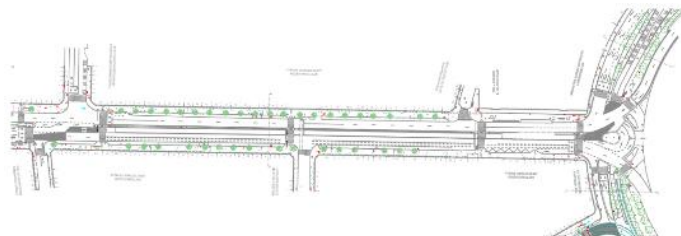
Situation projetée entre le carrefour avec la Chaussée de Zellik et le carrefour avec l'Avenue des Bardanes.



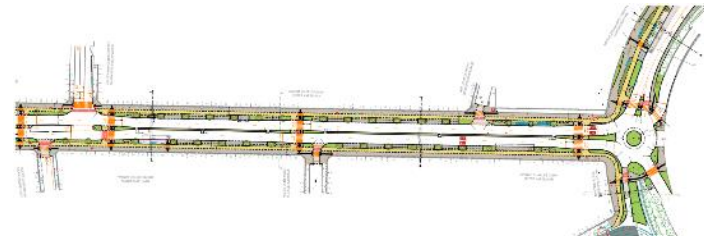
Situation existante entre le carrefour avec la Place Marguerite d'Autriche et le clos Oscar Maeschalck.



Situation projetée entre le carrefour avec la Place Marguerite d'Autriche et le clos Oscar Maeschalck.



Situation existante entre le carrefour avec la Rue de Ganshoren et le Parc Elisabeth.



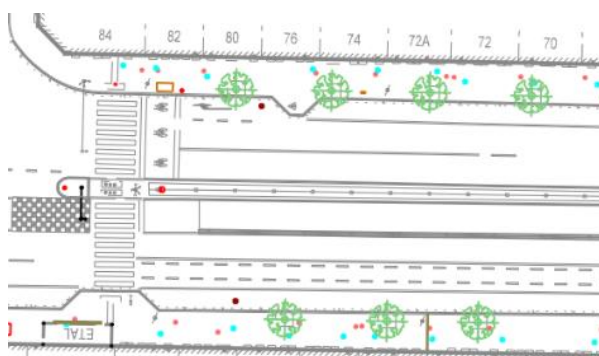
Situation projetée entre le carrefour avec la Rue de Ganshoren et le Parc Elisabeth.

Images extraites du dossier.

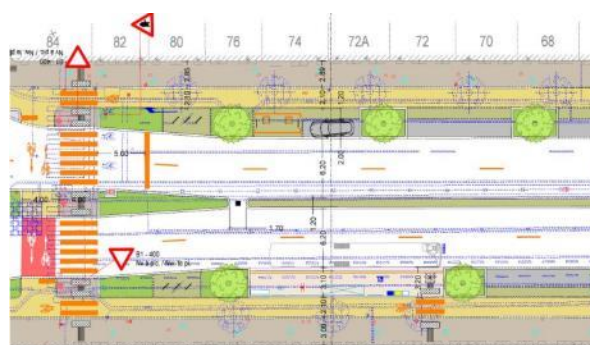
Les objectifs du projet sont de requalifier l'espace public, en diminuant l'effet de coupure dans le tissu urbain, en aménageant des espaces de convivialité, en améliorant le confort et la sécurité des espaces piétons, en créant des infrastructures sûres et pratiques pour les cyclistes, en améliorant l'usage et les performances des transports publics et la fluidité du trafic routier, tout en inscrivant les aménagements dans une logique de développement durable.



Sur l'axe principal, dans la partie entre le Parc Elisabeth et le Zavelenberg, le projet propose un aménagement symétrique comportant, de chaque côté, sur un niveau de plain-pied, des trottoirs avec une piste cyclable attenante, suivi d'une zone pour l'aménagement de terre-pleins et de place de stationnement. Entre la piste cyclable et les places de stationnement, une zone tampon en dalles engazonnées est prévue. La chaussée est composée de deux voies de circulation par sens, séparées par une petite berme centrale. Le projet prévoit de renouveler les alignements d'arbres qui sont aujourd'hui composés d'une seule et même espèce (pyrus) et sont disposés dans des fosses en trottoir relativement proches des façades. Les arbres prévus dans le projet sont des arbres à grand développement d'essences variées. Ils sont plantés à une distance d'environ 7 m des façades, dans des terre-pleins, qui sont aménagés en jardins de pluie ou encore en massifs buissonnants.



Situation existante détaillée d'une section de l'avenue Charles Quint. Image extraite du dossier.



Situation projetée détaillée de la même section de l'avenue Charles Quint. Image extraite du dossier.

Dans l'ensemble du périmètre du projet, 286 arbres existants sont recensés. Parmi ceux-ci, 75 sont maintenus, 211 sont abattus et 17 sont transplantés. Les nouveaux aménagements prévoient la replantation de 172 sujets, pour une balance totale de -39 arbres à haute-tige.

La partie des travaux qui intervient dans le site classé du Parc Elisabeth concerne principalement la modification des entrées et sorties du tunnel Annie Cordy. Les deux courbes d'entrées et de sorties sont modifiées ainsi que les deux parterres plantés de part et d'autre de l'entrée vers la basilique.

Devant la partie classée, la modification du carrefour en rond-point implique une légère modification de la berme centrale actuellement en forme de goutte vers un centre en cercle.



Vue aérienne existante de l'entrée du Parc Elisabeth © Google Earth



Situation existante à l'entrée du Parc Elisabeth. Image extraite du dossier



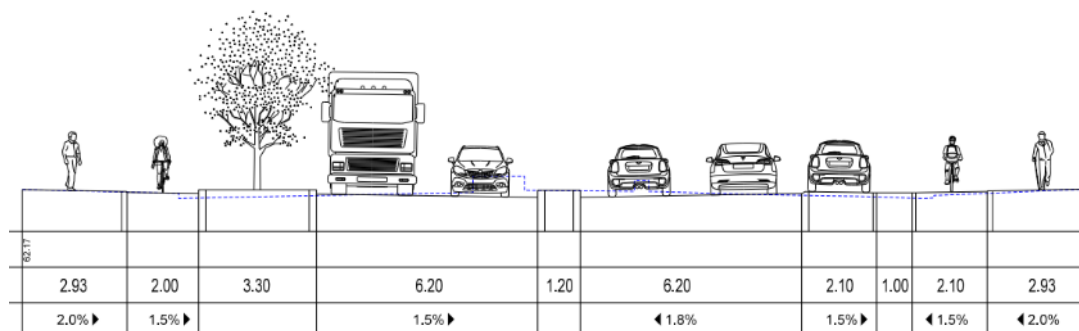
Situation projetée à l'entrée du Parc Elisabeth. Image extraite du dossier.

### Avis de la CRMS

**De manière générale, la CRMS estime les réaménagements prévus positifs.** La symétrie de l'avenue est améliorée, l'axialité de l'avenue est maintenue, les vues et perspectives sur la Basilique sont prises en considération et le projet a fait l'objet d'une approche écologique globale et d'un aménagement paysager vert.

Concernant l'axe principal de l'avenue Charles Quint, les formes urbaines changent peu ce qui est positif. Le profil de la voirie est en revanche profondément transformé avec la disparition des trottoirs

surélevés au profit d'un plain-pied avec des pistes cyclables directement attenantes sans différence de niveau. **La CRMS le regrette, car il s'agit là d'une perte d'une forme de profil caractéristique des grandes avenues, ce qui est dommageable pour la typologie de l'avenue Charles Quint.**



Coupe projetée de l'avenue Charles Quint (J-J'). Image extraite du dossier.

Concernant les autres aménagements le long de l'axe principal, la CRMS s'interroge sur le devenir des plantations basses sur la berme centrale, notamment l'évolution dans le temps et les traversées non désirées. Des zones en dalles engazonnées sont prévues le long des zones de stationnement. La CRMS craint la pérennité de ce type de revêtement et la garantie d'un aspect planté sur le long terme. Le long de l'axe, les terre-pleins destinés aux plantations d'arbres sont de longueurs différentes. **La CRMS recommande de les uniformiser pour garder un rythme régulier le long de l'avenue.**

La CRMS souscrit à la modification des alignements d'arbres. Les sujets existants sont trop près des façades et ont peu de possibilités de croissance, alors que les nouveaux arbres sont plantés à plus grande distance des façades, dans de grandes fosses de plantation, **ce qui est positif**, car ils bénéficient ainsi de meilleures conditions de croissance. **Si le bilan des arbres existants/projetés est négatif (-39 arbres), les nouveaux gagneront cependant en qualité, en volume et en taille.**

L'éloignement des façades resserre toutefois significativement les vues et les perspectives vers la basilique. **La largeur de l'avenue permet cette réduction de champ visuel à condition cependant que les essences des arbres soient bien choisies : il s'agit là d'un facteur crucial pour la perspective, mais aussi pour le maintien de la typologie caractéristique des grands boulevards arborés.** Or, l'emprise des couronnes sur les plans et coupes, et les essences mentionnées dans la note explicative ne correspondent pas, l'emprise étant représentée de manière trop réduite. **Il est nécessaire d'étudier de plus près le choix des essences en fonction des tailles réelles des couronnes et d'une perspective réaliste.**



Perspective existante vers la basilique de Koekelberg depuis l'avenue Charles Quint © Google Street View



Photomontage de la perspective projetée vers la basilique de Koekelberg depuis l'avenue Charles Quint. Image extraite du dossier.

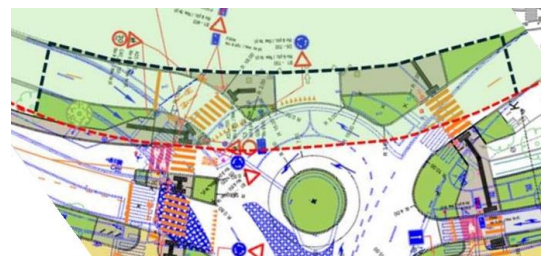
En outre, si différentes essences d'arbres sont utilisées, afin d'éviter une perception irrégulière des alignements et de préserver une typologie caractéristique des boulevards arborés, **la CRMS demande que la même forme soit recherchée pour les nouveaux arbres (volume et hauteur), ou de travailler en plusieurs tronçons, avec une taille des arbres progressivement plus étroite et plus basse vers la basilique afin d'ouvrir la perspective.**

Enfin, la CRMS recommande de sélectionner des essences qui sont écologiquement et environnementalement bénéfiques, d'éviter les arbres en forme de colonne, car ils ne peuvent pas être élagués, et d'effectuer des tailles pour les couronnes à 4 mètres de haut afin de laisser un passage dégagé aux bus et camions. Pour le choix des plantations basses, la CRMS recommande un choix de plantes adaptées aux conditions hydriques alternatives. Elle note par ailleurs une différence des essences listées en Français et en Néerlandais, et recommande d'uniformiser les documents.

Concernant la partie classée incluse dans le projet, la CRMS apprécie la volonté d'amélioration paysagère du carrefour, mais regrette qu'elle s'accompagne d'une diminution des surfaces de zones vertes (réduction du parterre planté à l'entrée vers la basilique). En outre, la symétrie est perdue, ce qui constitue un appauvrissement dans la scénographie. La CRMS s'interroge par ailleurs sur la nécessité d'avoir un trottoir le long du tunnel, alors que cet espace pourrait être utilisé au profit du développement des espaces verts.



Vue existante de l'entrée du parc, vers la basilique. ©Google Street View



Situation projetée de l'entrée du Parc Elisabeth. La zone classée st délimitée par les pointillés. Image extraite de l'addendum à l'étude d'incidence.

Au sujet du réaménagement de la Place Marguerite d'Autriche, la place devient fort morcelée (cesse d'être une place et un espace d'articulation vers l'Avenue Marie de Hongrie), avec une minéralisation qui reste importante, un aménagement cycliste qui prend beaucoup d'espace et une plaine de jeux centrale dont l'aménagement participe à cet effet de morçèlement. La CRMS demande de revoir le projet pour la place pour un ensemble paysager plus homogène.



Vue aérienne de la Place Marguerite d'Autriche © Google Earth



Situation existante de la Place Marguerite d'Autriche. Image extraite du dossier



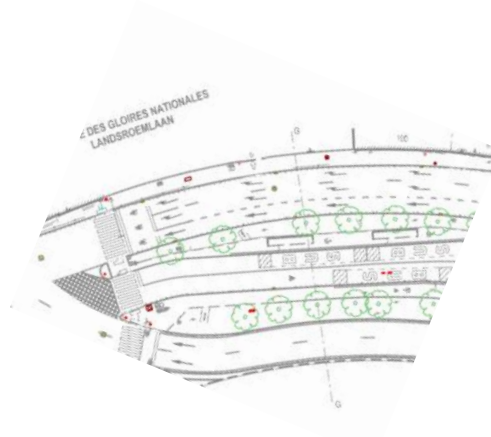
Situation projetée de la Place Marguerite d'Autriche Image extraite du dossier.

Au sujet du parvis du collège du Sacré-Cœur, les zones de plantation prévues devant le mur ne sont pas nécessaires, et ce dernier ne devrait pas être abattu. La CRMS recommande de simplifier la proposition, sans abattre le mur de brique existant de qualité, afin de le mettre en valeur (il pourrait être peint) ainsi que la belle masse arborée qui dépasse. À cet endroit, des trottoirs larges et des bancs bien exposés sont à préférer.





Vue existante du parvis du collège du Sacré-Cœur. ©Google Street View



Situation existante du parvis devant le collège du Sacré-Cœur. Image extraite du dossier



Situation projetée du parvis devant le collège du Sacré-Cœur Image extraite du dossier.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [tbogaert@urban.brussels](mailto:tbogaert@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advies@urban.brussels](mailto:avis.advies@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)